
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 7 décembre 2010, à compter de 20 heures 45.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs Ghislain Beaugard, Bruno Napert et Daniel Plouffe formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorière et directeur général assure le greffe de la session.

Siège n° 5 vacant

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures 45

2010-12-166

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Budget 2011 – Adoption ;
3. Règlement de taxation – Avis de motion ;
4. Programme triennal d'immobilisation 2011, 2012 et 2013 – Adoption ;
5. Période de questions du public ;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2010-12-167

2. BUDGET 2011- ADOPTION

Sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria il est résolu d'adopter le budget 2011 tel que présenté, avec des dépenses et des revenus égaux de 745 973 \$.

ADOPTÉE

2010-12-168

3. RÈGLEMENT DE TAXATION – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Éva Borocz, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement relatif à la taxation pour l'année financière 2011, un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

2010-12-169

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2011, 2012 ET 2013 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 953.1 du code municipal ;

CONSIDÉRANT le caractère non obligatoire du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme tel que déposé soit :

Année : 2011 :

• Agrandissement de la bibliothèque et climatisation :

▶ Coût évalué à : 30 000 \$,

Financement : 30 % subventionné, Pacte rural : 70 %, municipalité, revenus de sources locales

Année 2012 :

• Traitement des eaux usées (bâtiment municipal) ;

▶ Raccorder le bâtiment municipal à une infrastructure de traitement des eaux usées ; 50 000 \$

Subvention (à confirmer) :

Contribution municipale : revenus de source locale

Année 2013

. Construction d'un bâtiment fonctionnel pour les travaux publics et les loisirs.

▶ Coût évalué à 100 000 \$

Subvention (à confirmer) :

Contribution municipale : emprunt à court terme;

ADOPTÉE

5. PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

2010-12-170

6 CLOTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 20 h 55.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général